



MARGOT À L'EURO

Margot Rondeau, une jeune routotoise de 8 ans a gagné, lors d'un concours, l'honneur d'accompagner Samuel Umtiti lors de son entrée sur le terrain pour le match France-Islande de l'Euro 2016... Un joli souvenir pour cette jeune joueuse de l'ASR Football !

PREVRES

Vie locale

ROUTOT CÉLÈBRE LE SPORT

Le 17 septembre, Routot et les associations sportives de la commune se sont unies afin d'offrir, sur la place de la mairie, des heures de découverte et d'initiations sportives encadrées par des entraîneurs. Ainsi, athlétisme, foot, basket, pétanque étaient proposés en accès libre. Par ailleurs, le public a pu apprécier des démonstrations de badminton, de tennis de table et de ju-jitsu ainsi qu'une zumba party... le tout sous la pluie !

FINANCEMENT PARTICIPATIF DU TERRAIN MULTISPORTS ET DE L'aire DE JEU

Le projet de création d'un terrain multisports Place de la Liberté est toujours d'actualité. Pour aider à sa mise en place, la municipalité a lancé par l'intermédiaire de "Collecticity" un financement participatif. Si vous souhaitez contribuer (et bénéficier d'une déduction fiscale), sachez qu'il est encore possible de le faire jusqu'à la fin octobre, grâce au lien présent sur la page d'accueil de www.routot.fr. A noter que le nombre d'ateliers dépendra du montant des dons.



VIGILANCE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique, accidentellement arrivé en France, se multiplie de façon inquiétante, notamment dans l'Eure. Ne rencontrant aucun prédateur, il est devenu nuisible pour nos abeilles et par conséquent la pollinisation naturelle. Si vous suspectez la présence d'un nid (environ 80 cm de diamètre jusqu'à 1m de haut, situé en hauteur), n'intervenez pas vous-même.

Contactez le groupement de défense sanitaire de l'Eure au 02 32 23 86 86.

DÉCLAREZ VOS RUCHES

Cette déclaration est obligatoire pour tout apiculteur dès la première colonie d'abeilles détenue (en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation).

Cette déclaration a l'avantage de :

- Favoriser le suivi des d'abeilles
- Informer les apiculteurs en cas d'épidémie ou de risque sanitaire
- Mobiliser des aides européennes pour la filière apicole

La déclaration est gratuite et peut se faire en ligne sur mesdemarches.agriculture.gouv.fr.

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi : 10h à 12h et 15h30 à 17h30

Mardi et jeudi : 15h30 à 17h30

Mercredi : 10h à 12h

Vendredi : 10h à 12h et 15h30 à 17h30

VOTRE MAIRIE

Tél : 02 32 57 31 25 (de 10h à 12h)

mairie.routot@wanadoo.fr

www.routot.fr

BIEN VIVRE À ROUTOT

Tirage : 800 exemplaires

Rédacteur en chef :

commission bulletin municipal

Réalisation : NOTA BENE 06 15 14 45 67

www.communication-normandie.fr



Bien vivre à

Routot



FINANCEMENT PARTICIPATIF DU TERRAIN MULTISPORTS ET DE L'aire DE JEU

Le projet de création d'un terrain multisports Place de la Liberté est toujours d'actualité. Pour aider à sa mise en place, la municipalité a lancé par l'intermédiaire de "Collecticity" un financement participatif. Si vous souhaitez contribuer (et bénéficier d'une déduction fiscale), sachez qu'il est encore possible de le faire jusqu'à la fin octobre, grâce au lien présent sur la page d'accueil de www.routot.fr. A noter que le nombre d'ateliers dépendra du montant des dons.



VIGILANCE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique, accidentellement arrivé en France, se multiplie de façon inquiétante, notamment dans l'Eure. Ne rencontrant aucun prédateur, il est devenu nuisible pour nos abeilles et par conséquent la pollinisation naturelle. Si vous suspectez la présence d'un nid (environ 80 cm de diamètre jusqu'à 1m de haut, situé en hauteur), n'intervenez pas vous-même.

Contactez le groupement de défense sanitaire de l'Eure au 02 32 23 86 86.

DÉCLAREZ VOS RUCHES

Cette déclaration est obligatoire pour tout apiculteur dès la première colonie d'abeilles détenue (en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation).

Cette déclaration a l'avantage de :

- Favoriser le suivi des d'abeilles
- Informer les apiculteurs en cas d'épidémie ou de risque sanitaire
- Mobiliser des aides européennes pour la filière apicole

La déclaration est gratuite et peut se faire en ligne sur mesdemarches.agriculture.gouv.fr.

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi : 10h à 12h et 15h30 à 17h30

Mardi et jeudi : 15h30 à 17h30

Mercredi : 10h à 12h

Vendredi : 10h à 12h et 15h30 à 17h30

VOTRE MAIRIE

Tél : 02 32 57 31 25 (de 10h à 12h)

mairie.routot@wanadoo.fr

www.routot.fr

BIEN VIVRE À ROUTOT

Tirage : 800 exemplaires

Rédacteur en chef :

commission bulletin municipal

Réalisation : NOTA BENE 06 15 14 45 67

www.communication-normandie.fr



FINANCEMENT PARTICIPATIF DU TERRAIN MULTISPORTS ET DE L'aire DE JEU

Le projet de création d'un terrain multisports Place de la Liberté est toujours d'actualité. Pour aider à sa mise en place, la municipalité a lancé par l'intermédiaire de "Collecticity" un financement participatif. Si vous souhaitez contribuer (et bénéficier d'une déduction fiscale), sachez qu'il est encore possible de le faire jusqu'à la fin octobre, grâce au lien présent sur la page d'accueil de www.routot.fr. A noter que le nombre d'ateliers dépendra du montant des dons.



VIGILANCE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique, accidentellement arrivé en France, se multiplie de façon inquiétante, notamment dans l'Eure. Ne rencontrant aucun prédateur, il est devenu nuisible pour nos abeilles et par conséquent la pollinisation naturelle. Si vous suspectez la présence d'un nid (environ 80 cm de diamètre jusqu'à 1m de haut, situé en hauteur), n'intervenez pas vous-même.

Contactez le groupement de défense sanitaire de l'Eure au 02 32 23 86 86.

DÉCLAREZ VOS RUCHES

Cette déclaration est obligatoire pour tout apiculteur dès la première colonie d'abeilles détenue (en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation).

Cette déclaration a l'avantage de :

- Favoriser le suivi des d'abeilles
- Informer les apiculteurs en cas d'épidémie ou de risque sanitaire
- Mobiliser des aides européennes pour la filière apicole

La déclaration est gratuite et peut se faire en ligne sur mesdemarches.agriculture.gouv.fr.

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi : 10h à 12h et 15h30 à 17h30

Mardi et jeudi : 15h30 à 17h30

Mercredi : 10h à 12h

Vendredi : 10h à 12h et 15h30 à 17h30

VOTRE MAIRIE

Tél : 02 32 57 31 25 (de 10h à 12h)

mairie.routot@wanadoo.fr

www.routot.fr

BIEN VIVRE À ROUTOT

Tirage : 800 exemplaires

Rédacteur en chef :

commission bulletin municipal

Réalisation : NOTA BENE 06 15 14 45 67

www.communication-normandie.fr



FINANCEMENT PARTICIPATIF DU TERRAIN MULTISPORTS ET DE L'aire DE JEU

Le projet de création d'un terrain multisports Place de la Liberté est toujours d'actualité. Pour aider à sa mise en place, la municipalité a lancé par l'intermédiaire de "Collecticity" un financement participatif. Si vous souhaitez contribuer (et bénéficier d'une déduction fiscale), sachez qu'il est encore possible de le faire jusqu'à la fin octobre, grâce au lien présent sur la page d'accueil de www.routot.fr. A noter que le nombre d'ateliers dépendra du montant des dons.



VIGILANCE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique, accidentellement arrivé en France, se multiplie de façon inquiétante, notamment dans l'Eure. Ne rencontrant aucun prédateur, il est devenu nuisible pour nos abeilles et par conséquent la pollinisation naturelle. Si vous suspectez la présence d'un nid (environ 80 cm de diamètre jusqu'à 1m de haut, situé en hauteur), n'intervenez pas vous-même.

Contactez le groupement de défense sanitaire de l'Eure au 02 32 23 86 86.

DÉCLAREZ VOS RUCHES

Cette déclaration est obligatoire pour tout apiculteur dès la première colonie d'abeilles détenue (en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation).

Cette déclaration a l'avantage de :

- Favoriser le suivi des d'abeilles
- Informer les apiculteurs en cas d'épidémie ou de risque sanitaire
- Mobiliser des aides européennes pour la filière apicole

La déclaration est gratuite et peut se faire en ligne sur mesdemarches.agriculture.gouv.fr.

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi : 10h à 12h et 15h30 à 17h30

Mardi et jeudi : 15h30 à 17h30

Mercredi : 10h à 12h

Vendredi : 10h à 12h et 15h30 à 17h30

VOTRE MAIRIE

Tél : 02 32 57 31 25 (de 10h à 12h)

mairie.routot@wanadoo.fr

www.routot.fr

BIEN VIVRE À ROUTOT

Tirage : 800 exemplaires

Rédacteur en chef :

commission bulletin municipal

Réalisation : NOTA BENE 06 15 14 45 67

www.communication-normandie.fr



FINANCEMENT PARTICIPATIF DU TERRAIN MULTISPORTS ET DE L'aire DE JEU

Le projet de création d'un terrain multisports Place de la Liberté est toujours d'actualité. Pour aider à sa mise en place, la municipalité a lancé par l'intermédiaire de "Collecticity" un financement participatif. Si vous souhaitez contribuer (et bénéficier d'une déduction fiscale), sachez qu'il est encore possible de le faire jusqu'à la fin octobre, grâce au lien présent sur la page d'accueil de www.routot.fr. A noter que le nombre d'ateliers dépendra du montant des dons.



VIGILANCE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique, accidentellement arrivé en France, se multiplie de façon inquiétante, notamment dans l'Eure. Ne rencontrant aucun prédateur, il est devenu nuisible pour nos abeilles et par conséquent la pollinisation naturelle. Si vous suspectez la présence d'un nid (environ 80 cm de diamètre jusqu'à 1m de haut, situé en hauteur), n'intervenez pas vous-même.

Contactez le groupement de défense sanitaire de l'Eure au 02 32 23 86 86.

DÉCLAREZ VOS RUCHES

Cette année, la rentrée s'est déroulée selon les mesures de sécurité imposées par le plan vigipirate. Ces consignes sont valables jusqu'à nouvel ordre et doivent être respectées. Dans ce sens, il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants et de signaler toute situation anormale ou suspecte. De leur côté, les enseignants peuvent demander à vérifier le sac ou l'identité d'une personne avant de la laisser rentrer dans l'établissement. A noter également que ces mesures peuvent aussi être appliquée lors des manifestations publiques. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

Bien à vous,
Bernard Vincent, Maire de Routot



VENDREDI 11 NOVEMBRE À 9H30
COMMÉMORATION ARMISTICE 1918
Hommage au monument aux morts.

DIMANCHE 27 NOVEMBRE
SAINTE CÉCILE ET SAINTE BARBE
Dès 10h45, défilé avec les sapeurs-pompiers et la fanfare de Routot et à 11h, messe en musique.

SAMEDI 17 ET DIMANCHE 18 DÉCEMBRE
MARCHÉ DE NOËL

Manifestation organisée par le comité des fêtes à la salle des fêtes.

SAMEDI 3 DÉCEMBRE
TELETHON

Suite à votre générosité en 2015, Routot et les 11 autres communes partenaires se sont classées 2^{èmes} du département avec 26000,29 €. Cette année, bien évidemment, nous espérons décrocher la première place ! Pour cela, de nombreux bénévoles se sont mobilisés et vous donnent rendez-vous le premier week-end de décembre, avec des démonstrations, des concerts, des tournois... mais aussi des lavages de voitures.

Par ailleurs, n'oubliez pas qu'après chaque don, l'AFM-TELÉTHON vous envoie un reçu fiscal, vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt sur votre revenu. Celle-ci est fixée à 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

AGENDA

TRAVAUX DES CHANTIERS AUX QUATRE COINS DE LA VILLE

Rue de l'église, en attendant la réfection de l'enrobé, la conduite d'eau a été remplacée par le SERPN sur 53 mètres (coût : 25.000 € H.T. à la charge du SERPN).

Rue du Docteur Collignon, cette fois-ci c'est le SIEGE qui procède à l'enfouissement et au renforcement des réseaux d'électricité et de communication et la pose des fourreaux pour la fibre optique. A noter que cette intervention a été réalisée dans le cadre du programme 2016 du SIEGE (334 000 € dont 68 000 € à la charge de la commune) regroupant les rues du Docteur Collignon, du stade et de la Mare Blampain. De plus, afin de sécuriser La rue Collignon, la municipalité réfléchit au sens de circulation au niveau de la rue des Tasseaux et de la rue des Tilleuls. Un radar pédagogique pourrait être posé et des stops pourraient remplacer les priorités à droite.

Enfin, côté grand chantier, la construction de la nouvelle caserne gendarmerie est conforme au calendrier. Après le bâtiment principal de 235 m², c'est au tour des logements de sortir de terre. Livraison prévue dans le courant du 1^{er} trimestre 2017.



A ROUTOT, RECHARGEZ VOTRE VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Avec 130 bornes réparties sur le département dont une à Routot, le SIEGE s'est assuré que tout utilisateur d'un véhicule électrique trouve un point de charge dans un rayon de 20 km autour de sa position. A Routot, la borne est située derrière la mairie où deux places de stationnement ont été aménagées. Grâce à un abonnement, une carte bancaire ou un KiWhi Pass, la borne de recharge permet de faire "le plein" en 1 heure environ et s'adapte à quatre modèles de prise différents.

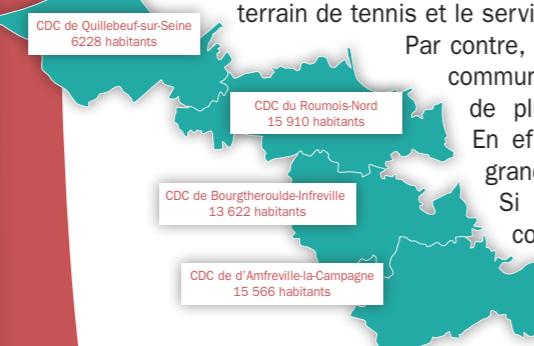


Fusion des communautés de communes LA CDC ROUMOIS SEINE, C'EST POUR BIENTÔT !

C'est officiel, la nouvelle communauté de communes Roumois-Seine sera opérationnelle à partir du 1^{er} janvier 2017. Ce regroupement des communautés de communes du Roumois Nord, de Bourgtheroulde-Infreville, d'Amfreville-la-Campagne et de Quillebeuf-sur-Seine, représente un vaste territoire de plus de 500 km². À la fois rural et résidentiel, ce territoire pourrait être une réponse collective et structuré aux questions posées par la proximité de Rouen. Sur le plan administratif, la nouvelle collectivité regroupera 60 communes et concernera 52 000 habitants. Chaque commune se verra attribuer un nombre de siège au prorata de son nombre d'habitants. Ainsi, Routot avec ses 1500 habitants obtiendra 2 sièges sur 90.

Au niveau des futurs compétences qui seront prises par la nouvelle communauté de communes, cela est actuellement à l'étude : Outre l'aménagement de l'espace et le développement économique, il y aura sans doute la mise en place d'un plan local d'urbanisme intercommunal. Il faudra aussi se mettre d'accord, notamment sur la gestion de l'eau, l'assainissement collectif et non collectif, le périscolaire, le tourisme, le sport, le logement ou encore le transport scolaire... Au niveau de la fiscalité, là encore, les quatre collectivités auront 12 ans pour s'harmoniser. Pour les habitants, ce sera le changement le plus notable. La fusion sera en effet sans conséquence pour les usagers de Routot puisque les bâtiments et les services publics, comme le plateau multisports, le terrain de tennis et le service petite enfance, seront conservés.

Par contre, à l'avenir, les habitants de la future communauté de communes pourraient profiter de plus d'équipements et de services. En effet, le nouveau regroupement, plus grand, aura également plus de moyens. Si les décisions prises par le conseil communautaire sont équitables pour tous les habitants, notre quotidien pourrait être facilité.



EDITO

Vie scolaire

FOCUS SUR LA RENTRÉE...

Ça y est, les élèves ont retrouvé le chemin de l'école. Si un lycéen dépend de la Région et un collégien du Département, les écoliers de la petite section au CM2, sont eux à la charge de la commune. Ainsi, 1 an de scolarité représente pour Routot 589 € par élève de maternelle ou de primaire. Ce coût, est calculé en fonction des dépenses de fonctionnement : entretien des bâtiments, dépenses énergétiques, achat des manuels, service de restauration scolaire... Un écolier a donc un coût pour le budget familial, mais aussi pour la municipalité qui travaille sans relâche pour trouver le bon équilibre entre qualité des services et budget.

DOSSIER

L'ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

Notre école, récemment agrandie accueille 201 enfants sur 9 classes :

- 25 PS avec Mme Lopetusso,
- 17 MS avec Mme Ségard,
- 30 GS avec Mme Beauroy-Eustache,
- 17 CP avec Mmes Barré et Millerand,
- 18 CP/CE1 avec Mme Bunel,
- 20 CE1 avec Mme Sénacal,
- 20 CE2 avec Mme Thomas,
- 28 CM1 avec Mme Legras
- 26 CM2 avec M. Mahieu.

Concernant la restauration scolaire, le prix du repas est de 4,05 € pour les enfants de la commune. Un tarif dégressif est appliqué pour les familles avec plusieurs enfants inscrits (2,85 € pour le 3^{ème} enfant, 2,50 € pour le 4^{ème}, 2,15 € à partir du 5^{ème} enfant).

Par ailleurs, la commune propose l'étude surveillée après la classe à raison de 2,50 € par séance et par enfant pour les deux premiers enfants, 2,00 € pour le 3^{ème} et 1,40 € à partir du 4^{ème}.

Quant aux TAPS, gérés par les services de la CDC, l'accueil a lieu tous les soirs jusqu'à 16h30. Des activités cuisine, couture, potager, fresque... sont proposées aux enfants. Tarifs selon les revenus de 0,14 € à 1,78 € la séance. Renseignements : 06 37 03 87 69

DU CÔTÉ DU COLLÈGE...

Le schéma départemental sur les collèges est voté, et un collège de 800 places sera donc implanté à Bourneville. Des travaux d'extension à Routot sont également au programme à hauteur de 4,4 millions pour consolider le collège et le porter à 400 élèves d'ici 2023. Tous les collèges du département, qui feront l'objet d'aménagements, seront dès lors plus sécurisés et pré-équipés en vidéo-protection pour sécuriser les entrées/sorties et les parkings. Ils seront aussi connectés à la fibre optique et mieux pensés en termes d'accessibilité.



UN NOUVEAU PARKING À L'ÉCOLE



Afin de faciliter les allées et venues des parents aux heures d'entrée et de sortie des classes, la municipalité a décidé de réaménager le parking en supprimant le petit îlot de pelouse et en procédant à la réfection de l'enrobé. A noter que les travaux sont à la charge de la CDC du Roumois-Nord.



Vie associative

RETOUR SUR LE FORUM DES ASSOCIATIONS

Vendredi 2 septembre, 17 des 22 associations locales s'étaient données rendez-vous pour le traditionnel forum. Pour le sport : l'athlétisme, le football, le tennis, le badminton, le vélo, le tennis de table, le ju-jitsu, la zumba et la danse étaient représentées. Côté loisirs et culture, les visiteurs ont pu s'informer sur la chorale, la fanfare, l'école de musique, le club des aînés, la médiathèque, le comité de jumelage ou encore l'association des parents d'élèves.

Par ailleurs, le forum fut également l'occasion pour le Conseil municipal d'accueillir les familles arrivées sur la commune depuis septembre 2015. 12 sur 32 étaient présentes et ont pu ainsi découvrir l'ensemble des activités sportives et culturelles proposées dans la commune par la vie associative locale.



2 A R (AMICALE ATHLÉTISME DU ROUMOIS)

Un nouveau club d'athlétisme, créé par Stéphane Liaudet (ex-président du club de Val de Reuil) et de Michel David est désormais opérationnel à Routot et propose six pôles :

- Compétition,
- Sport handicap,
- Courses hors stade,
- Sport loisirs,
- Féminines,
- Avenir les jeunes.



Durant l'été, les jeunes des accueils de loisirs de la CDC du Roumois-Nord ont déjà pu profiter d'initiations à l'Athlétisme avec Emmanuel N'Gom Priso (champion de France 60 m en salle) sur les pistes du complexe sportif installé à Routot... de quoi développer des vocations, sans compter sur l'effet "JO" qui a dopé la curiosité pour cette nouvelle activité sportive.

Roumois Amicale Athlétisme